



Règlement des trails et de la marche

1. L'épreuve :

L'association UZ CITY 65 organise le premier avril 2023 la sixième édition du Pyrénées Vallées des Gaves Trail. Cette année, l'organisation vous propose au choix deux distances **12 kms** et un dénivelé de **700 m+**, 10 % route, 90 % trail et un **21 kms** pour un dénivelé de **1 200 m+**, 10 % route, 90 % trail. Nous proposons également une marche de 8 kms autour du village de Pierrefitte-Nestalas à la découverte des plus beaux sentiers.

Départ des courses :

Nous vous donnons rendez-vous à la salle des fêtes du village de Pierrefitte-Nestalas aux horaires ci-dessous selon l'épreuve à laquelle vous participez.

- **12 Kms** : à partir de 11 heures pour le retrait des dossards, **départ de la course à 15H00**
- **21 Kms** : à partir de 11 heures pour le retrait des dossards, **départ de la course à 14H00**
- **Marche** : épreuve non chronométrée, le **départ sera donné à 15h30**

2. Conditions d'inscription :

Selon l'article 231.3 du code du sport : Être titulaire d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme catégorie junior, espoir, sénior ou vétéran ou titulaire d'une licence délivrée par la FFTriathlon, FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, la

mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence. Ou, pour les autres participants, être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de « l'Athlétisme en compétition » datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Les courses sont ouvertes dans le respect des normes FFA en vigueur pour l'année 2023, à partir de la catégorie U20 juniors (personnes nées en 2004 et 2005). Les catégories inférieures (cadets, minimes ...) ne pourront participer en raison d'une notion Km-effort (majoration d'un Km par dénivelé positif de 100 m), supérieure aux recommandations de la FFA pour leur catégorie.

Tarif des courses

- 15€ pour le 12 kms et dans la limite des 199 dossards disponibles
- 25€ pour le 21 kms et dans la limite des 300 dossards disponibles

- *Ces tarifs comprennent :*
 - Le dossard du trail
 - Un cadeau d'inscription
 - Les ravitaillements sur les courses

S'agissant de la randonnée non chronométrée, le tarif est fixé à 5 €.

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne via le lien sur le site internet de l'épreuve www.pyreneesvalleesdesgavestrail.com ou sur pyrerneschrono.fr

3. Ravitaillement :

12 Kms : 3 ravitaillements => 2 solide + liquide et 1 liquide uniquement

21 Kms : 4 ravitaillements => 3 solide + liquide et 1 liquide uniquement

Marche : pas de ravitaillement, randonnée en autonomie

A ces postes respectez l'environnement comme sur tout le parcours. Gobelet (éco cup) obligatoire pour tous les coureurs !

4. Barrière horaire

Pas de barrière horaire sur le 21 kms et le 12 kms.

5. Matériel Conseillé

Course en semi autonomie, réserve d'eau, alimentation, téléphone portable, sifflet, bâtons autorisés, gobelets obligatoire sur les ravitaillements.

6. Assistance médicale et sécurité :

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors-course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de contrôle ou de ravitaillement le plus proche et rendre son dossard. Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée dans la mesure de ses possibilités.

7. Assurance :

L'organisation souscrit une assurance de responsabilité. Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

8. Logistique :

Mise à disposition de sanitaires, les coureurs qui le souhaitent pourront ainsi se doucher à l'arrivée.

9. Classement et dotation :

Les 3 premiers du scratch hommes et femmes seront récompensés. Les catégories ne seront pas prises en compte.

10. Dossier d'inscription et remise des dossards :

Le dossier d'inscription est à remplir exclusivement en ligne sur le site de Pyrénées Chrono.

La remise des dossards s'effectuera à partir de 11 heures le samedi 1^{er} avril à la salle des fêtes de Pierrefitte-Nestalas.

11. Pénalités :

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Non port du dossard
- Non-respect du protocole sanitaire défini au point 12 (pouvant évoluer en fonction du protocole en vigueur au jour de la course)
- Aide extérieure de toute nature
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle
- Non-respect de l'environnement (jet de bouteille, de papier...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent
- Avis du service médical

12. Protocole sanitaire (COVID-19) :

L'organisation se réserve le droit de mettre en place tout dispositif nécessaire en fonction de l'évolution des protocoles en vigueur (Gouvernement et FFA). Le coureur doit se tenir informé sur le site internet du PVGTrail.

13. Conditions de report et/ou d'annulation et conditions de remboursement :

En cas de météo défavorable, les organisateurs se réservent le droit de procéder à une modification des parcours ou à l'annulation des épreuves sous réserve d'accord préfectoral.

L'organisation assurera le remboursement intégral de l'inscription hors frais de gestion facturés par Pyrénées Chrono, uniquement en cas d'annulation définitive de l'épreuve sur seule décision du comité d'organisation.

Toute demande de remboursement pour un autre motif ne sera pas prise en compte.